

Conseil d'administration du 3 décembre 2020

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense s'est réuni le 3 décembre 2020.

ORDRE DU JOUR

Points soumis à approbation et délibération :

- Budget initial de l'année 2021

DELIBERATIONS¹

1. Budget initial de l'année 2021

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 251,07 ETPT sous plafond
- 29 556 995 € d'autorisations d'engagement dont :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 4 795 894 €
 - Investissement : 8 195 700 €
- 27 573 493 € de crédits de paiement :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 5 242 422 €
 - Investissement : 5 765 670 €
- 25 145 337 € de prévisions de recettes

¹ Se reporter aux pages 3 à 4 du présent document pour le détail de chaque délibération mentionnée

- - 2 428 155 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 2 428 155 € de variation de trésorerie
- - 1 386 625 € de résultat patrimonial
- + 113 875 € de capacité d'autofinancement
- - 2 187 789 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 3 DECEMBRE 2020**

Objet : Budget initial de l'année 2021

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 251,07 ETPT sous plafond
- 29 556 995 € d'autorisations d'engagement dont :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 4 795 894 €
 - Investissement : 8 195 700 €
- 27 573 493 € de crédits de paiement :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 5 242 422 €
 - Investissement : 5 765 670 €
- 25 145 337 € de prévisions de recettes
- - 2 428 155 € de solde budgétaire

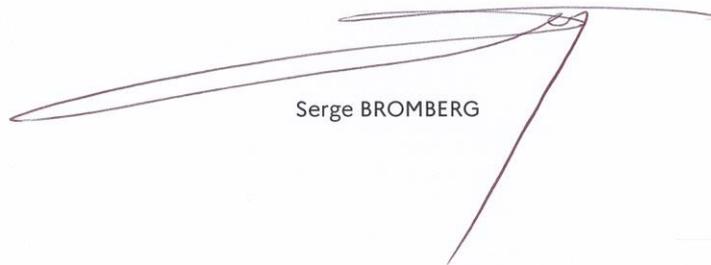
Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 2 428 155 € de variation de trésorerie
- - 1 386 625 € de résultat patrimonial
- + 113 875 € de capacité d'autofinancement
- - 2 187 789 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020
par le président du conseil d'administration.



Serge BROMBERG